

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 DE  
 HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 CALVI-BALAGNE

SEANCE DU 18 FEVRIER 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 18	Absents 12	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 22	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 12/02//2013

Date d'affichage :

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2013**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**ZONE INDUSTRIELLE**

Certifié exécutoire par le  
 Président, compte tenu de la  
 réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
 Sous-Préfecture de CALVI,  
 le

L'an deux mil treize, et le dix-huit du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents** : MM. G. BRUN - D. ANDREANI - I. BENIGNI - D. BICCHIERAY - E. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - E. MARCELLI représenté par M. PETRUCCI - F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI - R. SANTELLI - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON - E. SUZZONI - JM. TEALDI.

**Absent(s)** : MM. - JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - J. EMMANUELLI - J. LUCIANI - E. ORSINI - MT PETRUCCI - JP. PINELLI - R. POIRON - I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : M. LUCIANI à A. SANTINI - JB. MARIOTTI à JM. TEALDI - JB. CECCALDI à G. BRUN - E. MUNIER à I. BENIGNI.

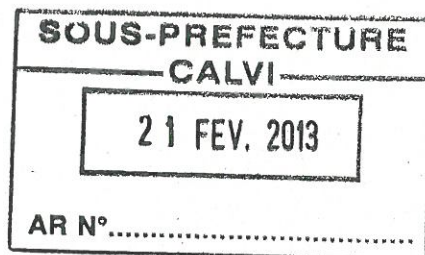
**Secrétaire** : JM. TEALDI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Le Président soumet à l'assemblée communautaire le budget primitif de la Zone Industrielle 2013 qui se présente tel qu'il suit, dédié au projet relatif à l'extension de la zone d'activités de Cantone :

**Section de fonctionnement :**  
 DEPENSES : 671 783.32 €  
 RECETTES : 671 783.32 €

**Section d'investissement :**  
 DEPENSES : 696 969.09 €  
 RECETTES : 800 000.00 €



Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif 2013 de la Zone Industrielle tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, le 18 février 2013  
 Pour copie conforme

**Le Président**

